

Image not found or type unknown



Vacances en temps partage

Par **Velablu**, le **19/05/2013** à **11:48**

Bonjour,

Je suis en procès avec une société française de vacances en temps partagé qui me réclame des charges abusives et que je n'ai donc pas payées depuis 5 ans.

Aucune démarche n'ayant été faite contre moi pendant ces 5 ans, la prescription peut-elle être invoquée ?

Merci d'avance pour votre réponse.